

Ville d'Avrillé – 49240
Séance du Conseil municipal du 15 octobre 2020

Budget Primitif 2021 – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur Philippe POIROUX expose :

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015

Considérant l'obligation faite aux communes de 3500 habitants et plus, de débattre des orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Vu la présentation faite en commission ressources et moyens le 8 octobre 2020.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires,

- **DONNE** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Pour extrait certifié conforme
Avrillé, le 15 octobre 2020

Pour le Maire et par délégation
Philippe POIROUX
Adjoint au Maire chargé des Finances,
de l'Economie et de l'Emploi



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 15 octobre à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à l'hôtel de ville, salle Guy Pasquier, sous la présidence de Madame Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire.

Étaient présents

Mesdames et Messieurs Jean HALLIGON, Magali BERGUE, Hervé PINON, Agnès GALLARD, Patrice LUCAS, Séverine CROS, Marc De SINGLY, Mangala RAULT, Philippe POIROUX, Adjoint.

Mesdames et Messieurs Alain DELÊTRE, Michel FOUCAULT, Fabienne GUINHUT, Jacques GRAVELEAU, Michel VERGER, Laurent VIAUD, Maud Le HO, Louis FOGANG, Sophie BAILLIF-APPLINCOURT, Philippe HOULGARD, Philippe BOLO, Laurent PRÉTROT, Alix De VERNEUIL, Dannièle CHEVROTIN, Catherine CESBRON, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY, Florian SANTINHO, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : François VARLIN

Pouvoirs

Céline TROCHUT avait donné pouvoir à Séverine CROS
Mélania BOURSIN avait donné pouvoir à Michel FOUCAULT
Guylène LEBOEUF avait donné pouvoir à Mangala RAULT
Hind RAFFENEAU avait donné pouvoir à Hervé PINON

2021

(ROB)

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

Conseil municipal du 15 octobre 2020

Avrillé
Ville-Parc

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20201015-2020-68-DE
Date de télétransmission : 26/10/2020
Date de réception préfecture : 26/10/2020

PREAMBULE

UNE FORMALITE SUBSTANTIELLE A LA PROCEDURE BUDGETAIRE

Selon la réglementation en vigueur et notamment l'article L2312-1 du CGCT complété par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux organes délibérants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Par ailleurs, le décret du 24 juin 2016 publié au JO du 26 juin 2016 modifie le contenu (structure et évolution des dépenses de personnel) ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires (DOB) : transmission au Préfet, à l'EPCI de rattachement, mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil municipal.

D'autre part, ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée.

Enfin, le débat et le rapport d'orientations budgétaires n'ont pas de caractère décisionnel (pas soumis au vote). Toutefois, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.



L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

1. AU NIVEAU NATIONAL

(source : Accès Territoire – Note de conjoncture La banque postale)

La crise sanitaire du printemps 2020 liée au COVID-19 est à l'origine d'une crise économique inédite. Des mesures d'urgence ont été prises par l'État permettant de donner des liquidités à l'ensemble du système économique français pour éviter qu'il ne s'arrête totalement.

Les collectivités locales ne sont pas épargnées et vont enregistrer jusqu'en 2021 des pertes importantes de recettes, aussi bien fiscales, (notamment celles en lien avec l'activité économique, touristique ou immobilière) que tarifaires. Si certaines de leurs dépenses sont en baisse en raison de la fermeture des services, d'autres au contraire sont en hausse comme celles liées à l'achat de matériel pour répondre aux exigences de sécurité sanitaire, à l'action sociale ou au soutien à l'économie locale.

Mais au-delà de la gestion de l'urgence, il faut maintenant se poser les bonnes questions pour anticiper l'avenir.

Une réflexion collective menée auprès des intervenants du monde local, au plus proche des territoires, qu'ils soient élus, cadres territoriaux, en charge de la relance ou représentants des entreprises de travaux publics fait ressortir, notamment la conviction que les politiques publiques locales doivent évoluer vers une meilleure prise en charge des besoins sociaux et écologiques.

Aujourd'hui, il semble important de dresser un état des lieux des finances locales à fin 2019 avant d'envisager l'avenir. Elles étaient globalement suffisamment saines pour absorber la crise, mais seront-elles suffisantes pour l'absorber totalement ?

ETAT DES LIEUX 2019

En 2019, les finances locales semblent battre des records avec un niveau historique d'épargne brute qui sert à financer une reprise particulièrement marquée des investissements, et ce pour tous les niveaux de collectivités locales.

En parallèle, les collectivités locales s'endettent peu et prélèvent légèrement sur leur fonds de roulement.

Pour la première fois depuis 5 ans, la trésorerie des collectivités locales n'enregistre pas de forte augmentation et celle du bloc communal est en repli.

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un niveau historique d'épargne brute pour tous les niveaux de collectivités locales

En 2019, à la faveur de recettes courantes plus dynamiques (+ 2,7 %) que les dépenses (+ 1,7 %), les collectivités locales ont, dans leur ensemble, largement reconstitué leurs marges de manœuvre financières. L'épargne brute (solde de la section de fonctionnement), fortement entamée entre 2011 et 2014, sous l'effet notamment du gel puis de la baisse de la DGF¹, avait perdu près de 10 % de son niveau en trois ans et représentait 30 milliards d'euros. Cinq ans après, les collectivités locales ont

comblé la perte et leur épargne atteint le niveau historique de plus de 39 milliards d'euros. **Cette progression du solde de la section de fonctionnement résulte davantage d'un ralentissement des dépenses de fonctionnement que d'une augmentation des recettes.**

S'agissant des dépenses, entre 2014 et 2019, l'évolution des dépenses de fonctionnement est en moyenne de 1,2 % par an. En 2019, on observe cependant une accélération (+ 1,7 %) par rapport à 2018 (+ 0,5 %), la progression sur les deux années (+ 2,2 %) s'inscrivant tout juste sous l'objectif national d'évolution fixé par le gouvernement à 1,2 % par an (+ 2,4 % sur deux ans). Néanmoins, cette évolution de 1,7 % est hors retraitements effectués par l'administration et elle comprend l'évolution des budgets annexes (les dépenses courantes de ces derniers pour les groupements à fiscalité propre progressent par exemple de 5,7 % en 2019). Enfin, cette légère accélération reflète notamment la limite des optimisations et économies que les collectivités locales ont réalisées ces dernières années, certains efforts pouvant difficilement être accentués ou maintenus.

Concernant les recettes, si les dotations ne progressent plus, à l'image de la principale d'entre elle, la dotation globale de fonctionnement (DGF), les recettes fiscales conservent quant à elles un certain dynamisme, et ce en dépit d'un recours extrêmement limité au levier fiscal depuis 2017. En 2019, les collectivités locales ont en particulier bénéficié d'une part, de la croissance de recettes conjoncturelles telles que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) +7% et les droits de mutation à titre onéreux sur l'immobilier (DMTO) +11% et d'autre part, d'une revalorisation forte des bases de fiscalité + 2,2 %.

Les collectivités locales semblaient donc « armées » pour affronter l'impact financier de la crise sanitaire. Ces marges de manœuvre financières retrouvées pourront servir essentiellement à rattraper le repli des investissements de ces dernières années tout en limitant le recours à l'endettement, en lien avec la volonté du gouvernement, traduite dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, d'un désendettement des collectivités locales.

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 La reprise des dépenses d'investissement

Un accroissement de l'investissement de plus de 10 % pour tous les niveaux de collectivités locales...

En 2019, l'investissement local (hors remboursements de la dette) progresse de 13,4 % et tous les niveaux sont concernés par cette reprise : le bloc communal (y compris les budgets annexes) progresse de 14,7 %, tandis que les départements et les régions enregistrent des croissances de 13,5 % et 10,5 %. Une telle évolution portée par tous les niveaux de collectivités n'avait plus été observée depuis 2007 (avec néanmoins un rythme un peu en deçà à l'époque : + 10,3 % pour l'ensemble des collectivités).

...qui ne suffit pas à rattraper le retard

Cette reprise n'est cependant pas suffisante pour rattraper le déficit d'investissement constaté entre 2013 et 2016 (- 16 %, soit un recul de 9 milliards d'euros courants). **Ainsi, comparé au mandat précédent (2008-2013), le niveau cumulé des investissements réalisés sur la période 2014-2019 est inférieur en euros constants de 6 %.**

Si pour les régions et les départements la comparaison par mandat municipal peut sembler moins pertinente, il est intéressant de noter qu'une partie de leurs dépenses est fléchée vers le bloc communal via **les subventions d'investissement**. Ils contribuent donc ainsi au niveau d'investissement du bloc communal. Sur le mandat, en moyenne, 19 % des dépenses d'investissement des départements sont destinés au bloc communal ; cette part est de 14 % pour les régions.

2.2 Financement des investissements

2.1.1 Les ressources propres

Un financement des investissements assuré à 72 % par des ressources propres

En 2019, l'épargne nette (épargne brute après remboursements des emprunts) permet de financer **38% des dépenses d'investissement**. Ce pourcentage est de 8 points supérieures à celui observé en 2018 (30 %). Ce pourcentage est en deçà du mandat. Cette épargne est complétée par les dotations, subventions et participations reçues

en investissement, notamment en provenance de l'État ou des fonds européens. Ces recettes progressent dans leur ensemble de 6,5 %.

La principale recette, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) augmente. Cette hausse est à relier à la progression des dépenses d'équipement enregistrée en 2017, 2018 et 2019. Le FCTVA représente par conséquent près de 30 % des ressources propres d'investissement.

Parmi les autres recettes, les dotations du bloc communal, à savoir la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), poursuivent leur montée en charge progressive et atteignent, avec la dotation politique de la ville, un ensemble de 1,4 milliard d'euros, soit une hausse supérieure à 5 %. Les dotations d'équipement des départements et régions, qui sont dédiées aux compétences scolaires, restent stables, proches d'1 milliard d'euros.

S'agissant des autres subventions reçues, elles enregistrent une augmentation élevée en 2019 qui reflète notamment la montée en charge des fonds européens perçus et gérés par les régions.

2.1.2 Un recours modéré à l'endettement

Le complément du financement est assuré par le recours à l'emprunt qui atteint 16,7 milliards d'euros en 2019 en hausse de 3,9 %. Ce niveau quoiqu'en augmentation reste en deçà de celui observé au début du mandat, 18,2 milliards d'euros.

Cette hausse est portée exclusivement par le bloc communal (+ 12,1 %), les départements et les régions diminuant au contraire leurs emprunts (respectivement de - 2,2 % et - 24,7 %). Cependant, en 10 ans, ce sont les régions qui ont enregistré la progression la plus importante (+ 61 %) suivies par les GFP (Groupements à Fiscalité propre ; + 56 %) tandis que la hausse pour les autres niveaux est nettement plus nuancée (+ 7 % pour les communes, + 8 % pour les départements).

Au global, **si le niveau de dette locale rapporté au PIB diminue depuis trois ans** pour atteindre 7,2 % en 2019 (contre 7,7 % en 2014 au début du mandat), son volume a tendance à se stabiliser, contrairement aux anticipations de baisse figurant dans les trajectoires relatives aux finances publiques.

2.1.3 Une trésorerie stable

En 2019, comme les moyens de financement et les besoins en financement de l'investissement, la trésorerie ne progresse que de 0,6 % pour l'ensemble des collectivités et atteint un peu moins de 46 milliards d'euros. Cependant, cette quasi-stabilité enregistrée en 2019 masque des disparités entre niveaux et au sein de chaque niveau de collectivités. La trésorerie de fin d'année du bloc communal enregistre ainsi une légère baisse (- 1,1 %), classique pour une fin de mandat, et un peu plus marquée pour les communes que pour les groupements à fiscalité propre.

3 Conclusion : bilan national 2019

L'année 2019 s'est donc achevée sur la confirmation de l'embellie financière du secteur local amorcée en 2018.

Les fondamentaux sont sains (autofinancement en hausse qui favorise une reprise de l'investissement ainsi qu'une dette maîtrisée) et la principale interrogation pour les années à venir devrait reposer sur les diverses conséquences de la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation (TH) : quelle capacité de réaction des intercommunalités et des départements en cas de choc budgétaire du fait de la limitation de leur pouvoir fiscal ? Quels risques de nouvelles disparités territoriales en raison de la localisation diversifiée des bases de TH sur les résidences secondaires ? Et enfin, quelle refonte des systèmes de redistribution financière entre territoires ?

La crise sanitaire, puis la crise économique qui en découle, viennent rebattre les cartes.

Les craintes de disparités territoriales s'appuient maintenant sur la localisation des recettes et des charges particulièrement sensibles aux crises actuelles, et les territoires qui pouvaient être considérés comme gagnants de la réforme fiscale pourraient s'avérer les plus affectés.

2. AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

La crise économique pénalise fortement les intercommunalités notamment sur les recettes liées aux secteurs économique, transport et touristique. Les conséquences sur la fiscalité sur les entreprises (CVAE) seront importantes, sur la période 2020-2022/2023.

Par ailleurs, depuis 2015, les compétences voiries et eaux pluviales sont transférées à la communauté urbaine Angers Loire Métropole. Toutefois, par convention de gestion, la commune continue à assurer les missions de voirie au nom et pour le compte d'ALM. Cette convention devrait cesser au 31 décembre 2021.

3. AU NIVEAU COMMUNAL

La crise sanitaire a accru les dépenses de santé de la Commune (masques, gel hydroalcoolique, désinfection des locaux...), mais aussi celles d'achats de matériel (ordinateurs pour télétravail) ou sociales (renforcement des aides du CCAS). Certaines recettes sont également impactées : recettes tarifaires, droits de mutation onéreux (avec effet en 2021). Dans ces conditions, l'un des leviers reste la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Pour autant, le compte administratif 2019 confirmant la bonne santé financière de la collectivité (les recherches d'économies ayant été faites lors de la baisse des dotations de l'Etat), le choix est fait, de diminuer l'autofinancement si cela s'avère nécessaire. Il n'y aura donc pas de coupe ni sur le fonctionnement, ni sur l'investissement.

Par ailleurs, notre équipe « Avrillé Avenir » et l'Administration de la commune travaillent en étroite collaboration à la mise en œuvre du programme du mandat qui se veut équilibré et réaliste.



UNE SITUATION FINANCIERE SAIN

MALGRE UN CONTEXTE DIFFICILE, LES COMPTES DE LA VILLE SONT BONS SUR LE MANDAT PRECEDENT

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 – Bilan du mandat

L'analyse financière de toute collectivité locale repose sur la notion d'EPARGNE .

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Taux d'évolution moyen (%)	total sur mandat
Recettes de fonctionnement courant	16 444 995	15 868 367	14 956 392	15 032 521	15 501 745	15 987 774	-0,4%	93 791 793
Dépenses de fonctionnement courant	12 854 689	12 254 360	11 346 796	12 130 794	11 773 606	11 926 066	-1,5%	72 286 312
Epargne de gestion	3 590 306	3 614 007	3 609 596	2 901 727	3 728 139	4 061 707	3,7%	21 505 482
Résultat financier	-324 997	-305 850	-277 580	-242 306	-206 311	-169 716		
Résultats exceptionnels	37 858	57 011	39 022	32 996	676 677	-91 551	368,2%	752 013
Epargne brute	3 303 167	3 365 168	3 371 038	2 692 416	4 198 505	3 800 440	5,7%	20 730 735
Remboursement courant du capital de la dette	938 607	1 048 232	1 083 016	1 036 225	996 778	1 027 686	2,0%	6 130 545
Remboursement Réserves foncières		500 000	43 804	143 261	0	0		
Epargne NETTE (Autofinancement net)	2 364 560	2 816 935	2 331 826	1 799 453	3 201 727	2 772 754	8,7%	15 287 254
Taux d'épargne brute/Recettes Réelles Fct	20,0%	21,1%	22,5%	17,9%	25,9%	23,6%	5,5%	
Dettes au 31.12	8 196 863	8 670 729	8 673 551	7 637 327	6 641 173	5 613 487	-6,9%	
Capacité de désendettement (en années)	2,48	2,58	2,57	2,84	1,58	1,48	-7,3%	

L'épargne de gestion (différence entre les recettes et les dépenses) croît de +3,7% en moyenne sur la période. La maîtrise des dépenses de fonctionnement (-1,5%) permet d'absorber la baisse drastique des dotations de l'Etat (-4 234 K€). A noter, la création d'un budget annexe Multiaccueil en 2015 et la création d'un syndicat intercommunal de ressources informatiques en 2019, ont permis de réduire la masse salariale. A cela s'ajoutent les départs en retraite ou volontaires qui n'ont pas fait l'objet d'un remplacement systématique.

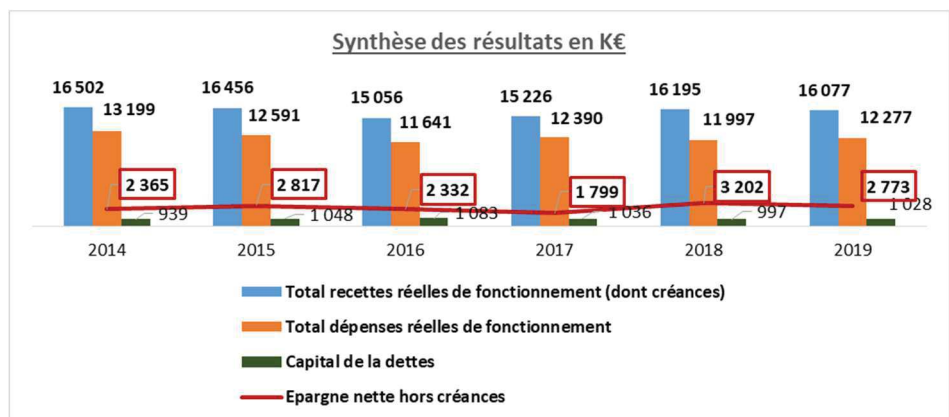
L'épargne brute (épargne de gestion-résultats financiers et résultats exceptionnels) est préservée (+5,7% en moyenne). Ce résultat est confirmé par le taux d'épargne brute sur les Recettes Réelles de fonctionnement qui évolue de manière constante sur la période malgré le contexte.



AUTOFINANCEMENT NET :

Après remboursement des emprunts, l'épargne NETTE est restée positive sur la période pour un total de 15 287 K€ disponibles pour financer les investissements tout en maîtrisant le recours à l'emprunt.

Enfin, la commune est peu



Accusé de réception en préfecture le 26/10/2020 à 10h15. Le mandataire est M. [Nom] (fonctionnaire de la commune).
 Date de réception en préfecture : 26/10/2020

Capacité de désendettement de 1,48 ans au compte administratif 2019.

1.2 – Ratios par habitant

L'analyse des ratios ci-dessous (en € par habitant), permet de situer la collectivité comparativement aux communes de même strate au niveau national.

Critères de comparaison	Commune de même strate au niveau national 2019	Ratios par habitant						Ecart 2019 par rapport à moyenne de la strate 2019
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Recettes réelles de fonctionnement	1291	1250	1186	1116	1101	1162	1139	-11,77%
DGF	168	196	169	141	124	120	116	-30,95%
Produit des impôts locaux (1)	571	640	652	657	651	656	668	16,99%
Autres impôts et taxes (2)	106	58	71	71	71	87	92	-13,21%
Tarifification des services, du domaine	97	75	73	89	92	94	105	8,25%
Autres dotations et participations (3)	91	89	52	56	56	50	50	-45,05%
Dépenses réelles de fonctionnement	1094	999	931	864	897	858	868	-20,66%
Achat et charges externes	273	231	201	192	191	206	198	-27,47%
Dépenses de personnel	644	594	544	543	538	525	527	-18,17%

(1) Produits des impôts locaux : taxe habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti

(2) Dont dotations d'intercommunalité, Taxes sur l'électricité, Taxe locale sur la publicité extérieure, taxe additionnelle de mutation

(3) Dont subventions CAF, compensations de l'Etat sur la fiscalité des ménages et sur l'ancienne taxe professionnelle des entreprises

Prises globalement, les recettes réelles de fonctionnement restent inférieures à celles de la moyenne de la strate au niveau national de 11,77%. Les dotations versées par l'Etat sont historiquement basses et répondent à une logique de compensation notamment de charges générales (part forfaitaire de la DGF). Si le niveau du produit des impositions locales peut paraître élevé, il est à mettre en corrélation avec :

- les « autres dotations et participations » (faibles sur Avrillé) correspondant majoritairement aux compensations reçues de l'Etat pour les abattements des ménages de condition modeste décidés par celui-ci,
- le nombre de contribuables s'acquittant réellement de l'impôt (exonérés exclus) afin d'obtenir un juste regard sur la pression fiscale sur la commune. Une étude ci-dessous démontre toute l'importance de cette approche :

TAXE FONCIERE PAR CONTRIBUABLE	Taux TF	TOTAL RECETTES TF	TOTAL CONTRIBUABLES TF 2018	TF MOYENNE PAR CONTRIBUABLE
BEAUCOUZE	30,38%	4 155 953	2 025	2 052
ST BARTHELEMY	24,47%	4 506 289	2 924	1 541
ANGERS	32,98%	59 006 996	51 410	1 148
MONTREUIL-JUIGNE	41,00%	2 427 165	2 287	1 061
TRELAZE	29,68%	4 234 689	4 000	1 059
AVRILLE	28,41%	5 004 096	5 557	901
PONTS-DE-CE (LES)	24,50%	3 299 397	4 286	770

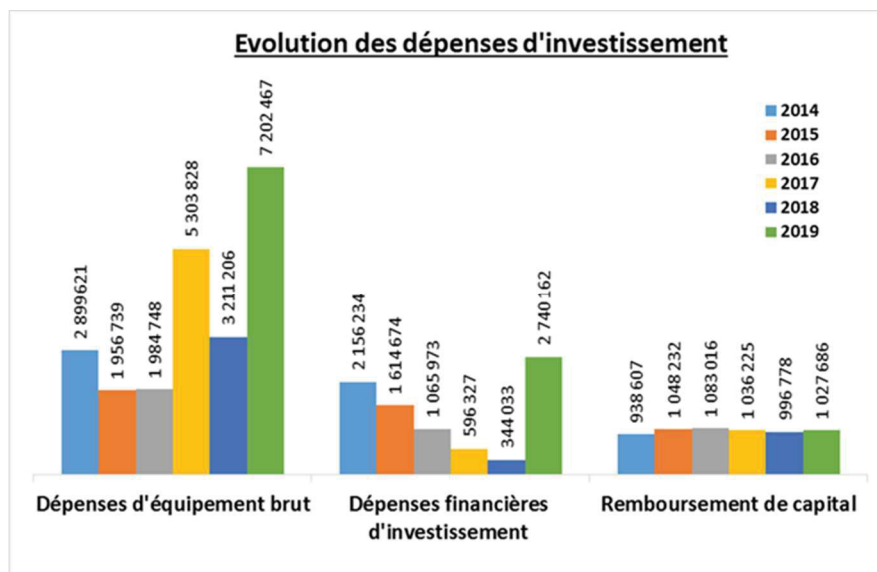
S'agissant des dépenses, elles sont également inférieures de 20,66% à celles de niveau national (868 € contre 1094 € par habitant) dont -18% sur les achats et charges externes et -18% sur les charges de personnel. C'est le reflet de la contrainte exercée sur les dépenses ces dernières années.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 – Bilan du mandat

Sur la période, les dépenses d'investissement, hors dette, s'élèvent à 31 millions d'euros, soit un niveau annuel moyen de 5 179 K€.

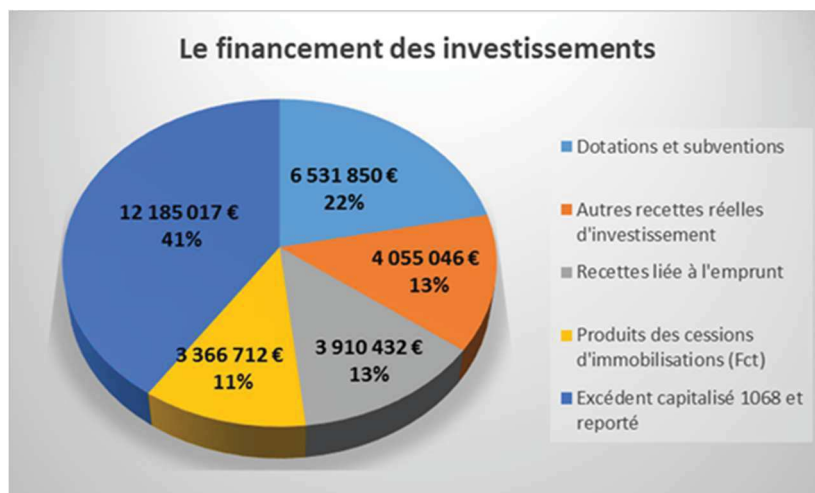
On note, à partir de 2017, la forte évolution des dépenses d'équipement correspondant au cycle électoral. Les premières années sont consacrées aux études des nouveaux projets du mandat, les dernières à leur mise en œuvre.



S'agissant des dépenses financières, outre les participations aux ZAC² du Centre Ville et Bois du Roy, est inscrite ici, en 2019, la reconnaissance de la créance de Mr Younan (1 500 K€) pour l'acquisition du site Perrière (paiement en 4 annuités de 500 K€, le premier versement ayant eu lieu à l'acquisition).

S'agissant du financement des investissements, celui-ci a été largement soutenu par les excédents capitalisés (excédents de fonctionnement transférés sur la section d'investissement pour assurer son équilibre au moment du vote du compte administratif), 41%.

Les recettes propres d'investissement sont en grande partie composées des dotations et subventions reçues (FCTVA³, Taxe aménagement, subventions diverses) et des autres recettes réelles d'investissement que sont les participations d'ALM⁴ à la convention de gestion voirie, les remboursements d'avance du budget annexe réserves foncières lors des cessions et enfin la créance de 500 K€ par an (sur 4 ans à partir de 2019) pour la vente du site Perrière.



L'appel à l'emprunt correspond à 13 % du financement. Il a été réalisé en début de mandat pour bénéficier de taux intéressants, ce qui a généré une trésorerie importante jusqu'à la construction de la salle de sport. Les produits de cessions, quant à eux, sont alimentés pour 2 000 K€ par la vente du site Perrière.

2.2 – Ratios par habitant

Critères de comparaison	Commune de même strate au niveau national 2019	Ratios par habitant						Ecart 2019 par rapport à moyenne de la strate 2019
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Dépenses d'équipement brut	365	445	258	225	301	247	603	65,21%
Encours de dette	841	631	655	649	560	479	399	-52,56%
Capacité d'autofinancement nette	112	181	177	173	128	233	198	76,79%

S'agissant des dépenses d'équipement brut, et notamment des projets du mandat, les périodes d'études, puis de consultation des entreprises font que les travaux commencent au mieux en mi-mandat. A titre d'illustration, le retard pris dans la construction de la salle de sport ne permet pas de constater cette réalisation dans sa pleine mesure sur ce mandat : budget prévisionnel 6 100 K€, réalisation 2 501 K€. Livraison 2020.

Enfin, l'encours de dette par habitant est passé de 631 € en 2014 à 399 € en 2019, bien en deça des communes de même strate dont le niveau est de 841 € par habitant en 2019.

3. CONCLUSION

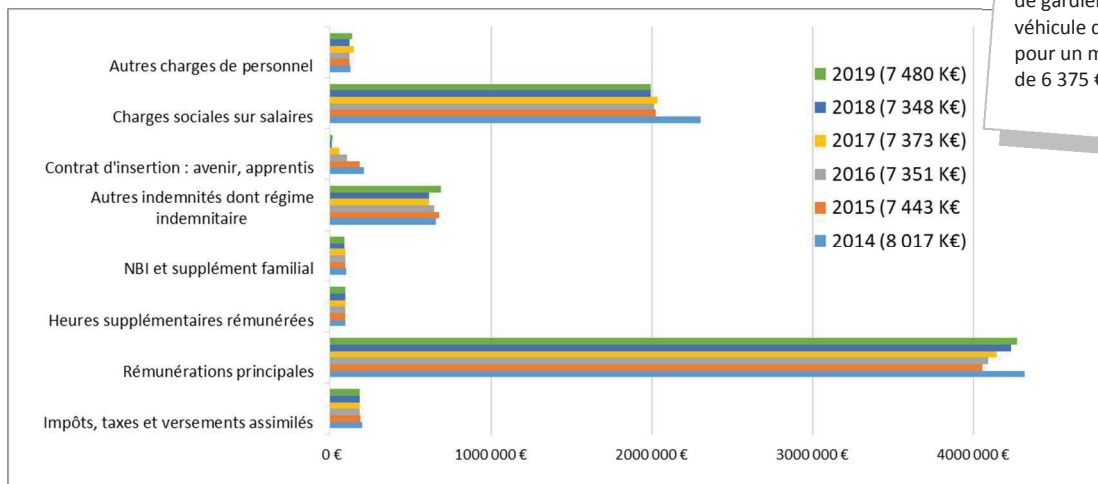
La situation financière saine de la Ville nous permettra de décliner notre feuille de route dans une approche dynamique de projets.



LES GRANDS AGREGATS

1 - LES DEPENSES DE PERSONNEL

Evolution et structure des charges de personnel



Dont valorisation des avantages en nature pour 2 agents (logement de fonction de gardiennage ; véhicule de fonction) pour un montant total de 6 375 €.

La maîtrise des charges de personnel, malgré l'évolution naturelle du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimée à 1,8% par an, l'augmentation des cotisations retraite et l'évolution du point d'indice de +0,6% au 1er juillet 2016 et 0,6% au 1^{er} février 2017, passe par l'examen attentif de toutes demandes de remplacements liées aux départs à la retraite et à l'optimisation de chaque poste remplacé.

A noter, le transfert de personnel sur le budget multiaccueil (2015) et l'externalisation de la compétence informatique au SIRI (oct 2019), ont également contribué à l'atteinte de ces résultats.

Evolution des heures supplémentaires rémunérées

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	% Evol sur N-1	Moyenne annuelle sur la période
Nbre d'heures rémunérées	8 538	10 714	8 526	9 622	8 163	8 767	7,4%	9 055

Evolution des postes en équivalent temps plein (ETP)

Durée effective du travail :
1607 h par agent à temps
plein.

Nature EMPLOIS	CA - ETP pourvus au 31/12					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonctionnel	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Administratif	57,1	54,0	50,1	49,3	49,6	47,3
Technique	89,1	86,0	86,7	81,2	84,6	80,6
Social+Médico	27,7	9,8	9,7	9,7	10,9	11,9
Sportif	3,9	3,9	4,0	3,8	3,8	4,0
Culturel	3,0	3,0	3,0	2,8	1,8	1,8
Animation	6,9	7,9	8,0	6,0	7,0	9,4
Police municipale	7,0	7,0	6,0	6,0	6,0	6,0
TOTAL	196,6	173,5	169,5	160,8	165,7	162,9
Ecart sur N-1		-23,14	-4,02	-8,68	4,87	-2,77
Ecart sur la période						-33,74

Evolution des emplois permanents, par catégorie professionnelle.

	A	B	C	TOTAL
au 31 décembre 2014	16,3	32,9	147,4	196,6
au 31 décembre 2015	14,0	26,4	133,1	173,5
au 31 décembre 2016	11,8	26,2	131,5	169,5
au 31 décembre 2017	11,0	25,5	124,3	160,8
au 31 décembre 2018	11,0	25,7	129,0	165,7
au 31 décembre 2019	11,6	24,4	129,3	165,3
au 1er janvier 2020	11,6	23,4	127,9	162,9

2 - L'EVOLUTION DE LA DETTE

La Ville d'Avrillé n'a pas souscrit d'emprunts en devises ni d'emprunts structurés.

2.1 Etat de la dette au 31 décembre 2020

En 2020, un nouvel emprunt de 3 000 K€ a été contracté par l'ancienne municipalité, à taux fixe sur 20 ans afin de contribuer au financement de la salle de sport Marie Paradis dont 3 129 K€ de travaux sont inscrits au budget 2020.

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette de la commune s'établira à 7 648 K€, et se répartira ainsi :

- Emprunt à taux fixe : 92 %
- Emprunt à taux variable : 8%

Prêteurs	au 31 décembre 2019	au 31 décembre 2020 inclus	2020 Part sur total
La banque postale	1 813 874	1 707 453	22%
Crédit agricole corporate & investment bank	175 000	89 500	1%
Caisse d'épargne	593 313	306 860	4%
Caisse française de financement local	317 028	237 697	3%
Crédit agricole	2 712 898	2 419 217	32%
Société générale		2 887 500	38%
TOTAL	5 612 114	7 648 228	100%

Comparativement à la moyenne de la strate, Avrillé conserve une dette maîtrisée et bien en deçà de ses homologues avec un encours de dette par habitant, au 31 décembre 2020, estimée à 513 € contre 399 € au compte administratif 2019 et 841 € en moyenne nationale de la strate en 2019.

Enfin, les ratios de surendettement au dernier CA (compte administratif) mettent en évidence de réelles marges de manœuvre. En effet, ils permettent d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières :

- **soit à partir des produits réels de fonctionnement** : 0,29 année (0,32 en N-1). Le seuil critique est estimé à 1,5 année.
- **soit à partir de la CAF brute dégagée par l'exploitation** : 1,47 années (1,57 en N-1). Pour information, ce ratio est de 4,21 années pour la moyenne des communes de même strate nationale.

2.2 Les garanties d'emprunt

Il s'agit d'un contrat par lequel la Ville d'Avrillé s'engage, en cas de défaillance de l'emprunteur, à assurer au prêteur le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

Les garanties d'emprunts pour le logement social sont hors champ de la Loi Galland qui s'impose aux collectivités locales. Elles ne sont pas prises en compte ni dans le calcul du ratio (Galland) du plafonnement du risque budgétaire ni pour le calcul du ratio de la division du risque au profit d'un même débiteur public ou privé (ratio de la division du risque).

Le risque pris par la collectivité peut avoir une contrepartie pour le garant, la collectivité pouvant bénéficier de réservations de logements (jusqu'à 20%). D'autre part, ces garanties, en général, soutiennent une politique sociale qui n'aurait pas vu le jour en son absence. La collectivité en attend donc des retombées tant en termes d'image, de développement que d'augmentation des bases fiscales.

L'encours des dettes garanties s'élève désormais à 48 935 815 € à ce jour. Aucun emprunt garanti n'a été réalisé sur des taux structurés ce qui signifie que la Ville ne garantit aucun emprunt toxique.

Il se décompose ainsi :

Bénéficiaires	Encours au 31 déc 2020	Poids sur total
CCAS Avrillé (acquisition des bâtiments de la résidence autonomie les Rosiers précédemment loués)	566 766	1%
SPLA de l'ANJOU (Sté publique Locale) - Financement des opérations d'aménagement concerté (ZAC) sur la commune	16 390 188	33%
Logements sociaux	31 978 862	65%
TOTAL	48 935 815	100%



BUDGET PRINCIPAL

Nous voulons construire nos projets autour de la transition écologique car la lutte contre le réchauffement climatique va générer de nombreux bouleversements dans nos modes de vie. Nous avons bien conscience que placer le développement durable et la performance énergétique au coeur de notre projet de mandat ne sera pas un exercice aisé et que cela aura un coût. La commune dispose de nombreuses compétences sur lesquelles elle peut agir, notamment :

- La restauration scolaire avec l'approvisionnement des denrées alimentaires en circuits courts
- La gestion différenciée des espaces verts
- Les déplacements doux
- Les projets citoyens collectifs dont les jardins partagés
- Le budget participatif pour soutenir les projets innovants des avrillais
- L'entretien du patrimoine bâti énergivore
- L'introduction d'un critère de performance énergétique dans le cahier des charges des marchés publics

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 – DEPENSES COURANTES

1.1.1 - Charges courantes (011)

Les impacts de la crise sanitaire sont importants sur 2020 et pèsent sur la population. Les dépenses de sécurité sanitaire, le renforcement des actions sociales, la qualité de vie et le soutien à l'économie locale seront des enjeux forts pour 2021.

- *Consommation des crédits 2020 à ce jour entre dépenses nouvelles et dépenses non réalisées du fait des mesures sanitaires : 60 % du BP 2020 (objectif linéaire 75%)*

⇒ **BP 2021** : +2% sur n-1, soit +57 K€ à services constants.

1.1.2 Charges de personnel : (012)

Clé de voûte de la contrainte budgétaire sur le précédent mandat, notre choix est différent. Des recrutements seront opérés afin de renforcer notamment la police municipale et de permettre l'évaluation des politiques publiques menées.

Par ailleurs, ce mandat devra relever un réel défi car 25% des agents partiront à la retraite sur cette période. Il est urgent de mettre en place une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) pour préparer/construire l'avenir de manière plus globale.

- *Consommation des crédits 2020 à ce jour : 74 % du BP 2020 (objectif linéaire 75%)*

⇒ **BP 2021** : +2% sur n-1, soit +148 K€ ; à noter le GVT représente à lui seul 1,8 % d'augmentation.

1.1.3 Subventions aux associations

Le monde associatif a également souffert du confinement. Il conviendra de les accompagner au mieux dans la poursuite de leurs activités.

- *Consommation des crédits 2020 à ce jour : 98% du BP 2020*

⇒ **BP 2021** : +2%, soit +13 K€ tous secteurs confondus

1.1.4 Charges financières : un faible endettement

Un emprunt de 3 000 K€ ayant été réalisé en début d'année 2020, les charges financières augmentent en conséquence.

⇒ **BP 2021** : +40 K€

1.2 – RECETTES COURANTES

1.2.1 Recettes fiscales : réforme fiscale

2021 sera marqué par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée lors de la loi de finances 2020. Ainsi, 80% des foyers ne paieront plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Afin de compenser la suppression de cette recette pour la ville, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) sera intégralement transférée aux communes au 1^{er} janvier 2021. Puis un mécanisme de coefficient correcteur sera mis en place afin de garantir la compensation à l'euro près des communes.

En 2020, le produit de la TH est estimé (bases prévisionnelles) à 4 099 119 €, celui de la TFB perçu par le Département est de 3 835 655 €. L'écart étant de -263 464 € pour la Ville, il sera pris en charge par le biais dudit coefficient correcteur.

Concrètement, en 2021, le taux de TFB (taxe foncière sur le Bâti) de la commune sera porté automatiquement à 49,39 % (28,13 commune + 21,26 Département).

⇒ **BP 2021** : +1% sur le réalisé 2020 (+96 K€) dont une partie au titre de la revalorisation des bases adossée à l'inflation constatée sur les 12 derniers mois.

1.2.2 Les dotations de l'Etat

Le projet de loi de finances 2021 de l'Etat prévoit une stabilité globale des dotations. A noter, la dotation de solidarité urbaine (DSU), contre toute attente, a été maintenue en 2020 à hauteur de 123 293 €. Les autres dotations n'ont pas évolué entre 2019 et 2020.

⇒ **BP 2021** : Dans l'attente des notifications de l'Etat courant mars 2021, les prévisions 2021 maintiennent les dotations à leur niveau de 2020.

1.2.3 Les relations financières avec la communauté urbaine ALM

Les dotations perçues de la communauté urbaine ALM sont :

- L'attribution de compensation dont le montant est défini lors des transferts de compétences : 868 K€
- La Dotation de Solidarité Communautaire qui assure la péréquation au sein de l'intercommunalité et notamment la solidarité entre communes : 543 K€.
- Le FPIC : fonds de péréquation intercommunal et communal : mis en place en 2012 à la suite de la suppression de la taxe professionnelle : 191 K€
- Mise à disposition de personnel dans le cadre de la convention de gestion de voirie et eaux pluviales avec ALM : 162 K€.

⇒ **BP 2021** : Les montants seront inscrits sur la base du réalisé 2020.

1.2.4 La tarification des services

Les produits de tarification 2020 ont été fortement impactés par la crise sanitaire.

Le tableau ci-contre montre le niveau de recettes reçues à ce jour, soit 44 % des prévisions. On estime à 245 K€ la perte des recettes déjà constatée.

Seul le compte administratif 2020 permettra de constater la réalité des pertes.

LIBELLE	BP	REALISE	% REAL
PORTIONS PAYANTES SPECTACLES	22 000	9 894	45%
PRODUITS DE LA CAFETERIA CGB	600	214	36%
MEDIATHEQUE	2 000	1 039	52%
UTILISATION COMPLEXES SPORTIFS	41 000	14 318	35%
AUTRES RECOUVREMENTS PISCINE	14 600	4 802	33%
SPORTS VACANCES	20 000	5 694	28%
DROITS D'ENTREE PISCINE	34 600	10 874	31%
REMUNERATION COURS PISCINE	90 000	56 040	62%
PART FAMILLE ALSH PERISCOLAIRE	120 000	48 723	41%
PART FAMILLES RESTAU SCOLAIRE	500 000	226 561	45%
PART FAMILLES ALSH MERCREDI	50 000	24 038	48%
PART FAMILLES ALM	36 000	6 494	18%
LOCATION SALLES	22 000	12 015	55%
PRODUITS DE TARIFICATION	952 800	420 704	44%

⇒ **BP 2021** : Il conviendra de faire preuve de prudence dans les estimations.

1.3 - UNE EPARGNE NETTE MAITRISEE

Ces prévisions, sur la section de fonctionnement, permettront d'assurer la maîtrise de notre épargne nette (=capacité d'autofinancement) et contribueront à assurer le financement de nos investissements de l'année.

	Réalisation			Prévisionnel	Simulations
	CA2017	CA2018	CA2019	2020	2021
Epargne brute	2 692	4 198	3 800	3 151	3 592
taux d'épargne brute (EB/RRF)	17,9%	25,9%	23,6%	20,3%	23,1%
Epargne nette	1 799	3 202	2 773	2 284	2 703

Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement.

**Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement.*

Epargne nette = épargne brute - annuité de la dette.

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 – LES RECETTES

Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement (cf supra) et les recettes d'investissement...

2.1.1 FCTVA

Le FCTVA est perçu avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation de l'investissement correspondant. Son taux de reversement s'établit à 16,404 % depuis le 1er janvier 2016.

Le dispositif du FCTVA était jusqu'ici réservé aux seules dépenses d'investissement. La loi de finances 2016, dans ses articles 34 et 35, a élargi le bénéfice aux dépenses d'entretien des bâtiments publics avec une mise en application au 1^{er} janvier 2017.

⇒ **BP 2021** : 900 000 €

2.1.2 Subventions d'investissement

Des recherches de financement sont opérées dès que possible afin de minimiser les coûts. Les dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) soutiennent notamment tous les projets d'équipement sportif et scolaires et seront sollicitées dès que possible.

Un soutien exceptionnel de l'Etat à l'investissement local est mis en place afin de relancer l'économie. La Ville s'inscrita dans cet élan en anticipant ses dépenses notamment d'entretien du patrimoine bâti.

⇒ **BP 2021** : Seront indiquées l'ensemble des subventions notifiées dont les travaux, objet de la subvention, se dérouleront dans l'année.

2.1.3 Compte de tiers ALM

Dans le cadre de la convention de gestion voirie et eaux pluviales, la commune continue à assurer ces compétences au nom et pour le compte de la communauté urbaine ALM. Ainsi, apparaissent en recettes et dépenses d'investissement : 85 K€ au titre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement des compétences transférées et 350 K€ au titre des dépenses d'investissement.

2.1.4 Les cessions

Le montant de La vente du Château et du Golf de la Perrière qui s'est concrétisée en 2018, donnera lieu à quatre versements de 500 000 € à percevoir sur 4 années de 2018 à 2021.

⇒ **BP 2021** : 500 000 €

2.1.5 Le recours à l'emprunt

Le niveau d'emprunt de la collectivité est très bas (513 € par habitant à fin 2020) et la capacité de désendettement faible (1,48 an à fin 2019). C'est une réelle marge de manœuvre pour nous permettre de dérouler notre programme au service des habitants et usagers.

Sur le mandat, l'emprunt sera mobilisé en priorité pour le financement des projets du mandat. Un plafond prévisionnel de 6 000 K€ est envisagé, soit légèrement en deçà de la réalisation du mandat précédent (6 907 K€ en intégrant l'emprunt réalisé en février 2020 d'un montant de 3 000 K€).

⇒ **BP 2021** : Pas d'emprunt.

2.2 LES DEPENSES

2.2.1 Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Il est au cœur de la prospective financière et traduit les volontés politiques d'investissement sur une période donnée. Outil de pilotage indispensable autant pour les élus que pour les cadres, il permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais de réalisation de chaque étape.

Ainsi, la commune est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement qui décline l'ensemble des opérations d'équipement prévu pour un cycle d'investissement calé sur la mandature. Toutefois, plusieurs types d'investissements peuvent être distingués : les investissements courants, ceux de longue durée et les projets du mandat :

INVESTISSEMENTS COURANTS		MANDAT 2021-2026						
Programme	Opération	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
ENTRETIEN BATIMENTS	ENTRETIEN BATIMENT	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 800 000
	CONFORMITE BATIMENT	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000
	TOITS TERRASSE TOUS SITES	390 870	385 399					776 269
	REPLACEMENT ECLAIRAGE LED SPORT	5 000						5 000
	REMISE EN CONFORMITE ARMOIRES ELECTRIQUES	31 000						31 000
AMENAGEMENT HORS CU	AMENAGEMENTS	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000
	PLH	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000
EQUIPEMENTS DES SERVICES	EQUIPEMENTS DES SERVICES	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	2 100 000
DOTATIONS SCOLAIRES	DOTATIONS SCOLAIRES	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	180 000
DEPENSES HORS PLAN	DEPENSES HORS PLAN	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 200 000
FONDS DE CONCOURS CU	FONDS DE CONCOURS CU ECLAIRAGE	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	240 000
	FONDS DE CONCOURS CU VOIRIE	150 193	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	900 193
DEPENSES IMPREVUES	DEPENSES IMPREVUES	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	450 000
	TOTAL	1 724 063	1 682 399	1 297 000	1 297 000	1 297 000	1 297 000	8 594 462
INVESTISSEMENTS DE LONGUE DUREE		MANDAT 2021-2026						
ZAC CENTRE VILLE	ZAC CENTRE VILLE	1 900 000	1 800 000	900 000	900 000	900 000	900 000	7 300 000
	TOTAL	1 900 000	1 800 000	900 000	900 000	900 000	900 000	7 300 000

S'agissant des projets du mandat, nos priorités pour 2021 sont la mise en œuvre rapide des projets suivants pour lesquels les avrillaises et les avrillais ont une forte attente :

- Ventura
- Centre-Ville : Médiathèque, végétalisation
- Sport de glisse sur Brassens
- Accueils de loisirs

2.2.2 Autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

Les projets du mandat pluriannuels seront tous gérés sous forme d'AP/CP, permettant ainsi d'inscrire uniquement sur l'année N les crédits liés à une opération pluriannuelle.

Trois AP/CP sont en phase de clôture : les travaux de reconfiguration de l'école St Exupéry, la construction de la salle Marie Paradis et l'Ad'Ap (travaux d'accessibilité des bâtiments).

2.3 CONCLUSION

Aux commandes de la Ville, notre équipe a déjà engagé son programme. D'ores et déjà des priorités d'investissement sont annoncées afin de lancer les études et travaux rapidement.

LES BUDGETS ANNEXES

Deux budgets annexes viennent compléter le budget principal de la Ville : le budget réserves foncières et celui du multiaccueil.

Les orientations budgétaires énoncées pour le budget principal valent pour les budgets annexes soit +2% sur les charges courantes (011) et +2% sur le personnel.

S'agissant des investissements, le budget multiaccueil étant un budget essentiellement de fonctionnement, seront inscrits uniquement des crédits devant répondre au remplacement de matériels hors d'usage afin de ne pas pénaliser la qualité du service rendu (réserve).

Le budget réserves foncières est, quant à lui, essentiellement orienté vers la section d'investissement avec des opérations de cessions/acquisitions foncières afin de permettre de dessiner la ville de demain.

Enfin, seul le budget annexe réserves foncières comporte des dettes dont l'encours s'élève au 31 décembre 2020 à 4 406 378 € soit 313 € par habitant (250 €/hab en N-1). A noter, un emprunt de 1 406 K€ a été réalisé en février 2020.

Les emprunts sont répartis à 56% en taux fixe et 44% en taux variable. Les taux moyens d'emprunt sont de 1.89%.

Respect de la règle prudentielle d'endettement

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, impose aux collectivités territoriales de respecter un nouveau ratio prudentiel d'endettement : encours de dettes/CAF brute. L'objectif est de déterminer combien d'années seront nécessaires à une commune pour rembourser ses dettes en affectant la totalité de ses excédents de fonctionnement (=CAF brute) à ces remboursements. Pour notre commune, ce ratio est de 2,31 années aux comptes administratifs 2019 consolidés (2.47 années sur le CA N-1), soit bien en-deçà du seuil d'alerte défini par l'Etat qui s'établit à 13 années pour les communes de +10 000 habitants.

Source : fiche ratio CA VILLE	Ville	Réserves foncières	Multiaccueil	CONSOLIDE
Encours de dettes au dernier CA (1)	5 612 114	3 516 976	-	9 129 090
RRF (hors produits de cessions) (2)	16 015 422	251 314	619 588	16 886 324
DRF (charges financières incluses) (3)	12 208 753	114 751	616 296	12 939 800
Epargne brute = CAF (4)	3 806 669	136 563	3 292	3 946 524
ENCOURS/CAF	1,47			2,31

- (1) CA = compte administratif
(2) RRF = recettes réelles de fonctionnement
(3) DRF = Dépenses réelles de fonctionnement
(4) CAF = Capacité d'autofinancement